



AS/Mon/Inf (2023) 10

13 juin 2023

fmoninf10_2023

Jeudi 27 avril 2023 de 10 h 30 à 11 h 30 (salle 9)¹

Réunion conjointe avec la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe et avec la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

1. Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan

Rapporteure : Mme Hannah Bardell, Royaume-Uni, NI

[AS/Jur (2023) 11 déclassifié

AS/JUR/Inf (2023)13]

Rapporteur pour avis (AS/Cult) : M. Stefan Schennach, Autriche, SOC

Audition à laquelle participent :

Mme Arzu Geybullayeva, journaliste

Mme Jeanne Cavelier, journaliste, Reporters sans Frontières

Ulvi Hasanli, Fondateur et directeur exécutif de AbzasMedia

Le **président** de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme ouvre l'audition.

La présidente de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, **Mme Kravchuk**, rappelle à tous les membres que l'Assemblée est le premier organe du Conseil de l'Europe à examiner la question de la liberté des médias en Azerbaïdjan, et que la commission de la culture, notamment par le biais des travaux du rapporteur général sur la liberté des médias, joue un rôle décisif dans la mise en évidence des questions relatives à la liberté des médias en Azerbaïdjan. Le pays présente un climat de violence et d'autocensure qui limite l'expression des opinions indépendantes. Les menaces sont dues à des pratiques « juridiques » et administratives. Elle fait référence aux fichiers Pegasus de 2021, qui montrent que de nombreux médias et journalistes indépendants en Azerbaïdjan ont été visés, et elle évoque la note introductive de M. Omtzigt, « Pegasus et les logiciels espions similaires et la surveillance secrète de l'État ». Elle rappelle aux membres que les journalistes en Azerbaïdjan sont également confrontés à des menaces physiques, qui peuvent déboucher sur des meurtres qui restent impunis et/ou font l'objet d'enquêtes insatisfaisantes. Les personnes emprisonnées ou qui ont quitté le pays continuent de voir leur sécurité menacée. Elle souhaite la bienvenue aux experts et fait remarquer que le fait d'entendre ceux qui font face quotidiennement à ces menaces permettra aux membres de mieux comprendre les enjeux. Elle apporte son plein soutien aux journalistes azerbaïdjanais et rappelle qu'elle est journaliste de formation.

Le président de la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe, **M. Fassino**, note que la commission suit de près la situation des menaces d'atteintes à la sécurité des journalistes en Azerbaïdjan. Il prend note du rapport 2017 et de la note d'information 2019, en particulier sur la liberté d'expression, d'association et de la presse. La commission de suivi prépare actuellement un nouveau rapport sur l'Azerbaïdjan ; en effet, les corapporteurs avaient prévu une visite dans le pays, laquelle a ensuite été annulée pour des raisons de sécurité. Les corapporteurs espèrent se rendre prochainement en Azerbaïdjan et restent préoccupés par la situation de la liberté des médias, de la liberté des journalistes et des défenseurs des droits humains.

¹ Point 8 (déclassifié) du procès-verbal de la réunion d'avril 2023 approuvé le 30 mai 2023 par la commission de suivi.

Mme Cavalier déclare en préambule que le journalisme est l'une des professions les plus dangereuses en Azerbaïdjan. Elle rappelle que le président Aliiev est considéré par Reporters sans frontières (RSF) comme l'un des pires prédateurs de la liberté de la presse, car il détruit toute forme de pluralisme depuis 2014. Le classement mondial de la liberté de la presse 2022 de RSF place l'Azerbaïdjan au 154^e rang sur 180 pays. Elle explique que la quasi-totalité de l'espace médiatique est sous le contrôle des autorités, qui décident des nominations politiques des régulateurs des médias concernés et de la dissolution des médias indépendants. Des sites d'information indépendants tels qu'Azadliq ou Meydan TV sont basés à l'étranger. Les médias gouvernementaux sont utilisés pour porter atteinte à la réputation des journalistes indépendants. Elle note que la législation sur les médias est de plus en plus répressive, en violation de l'article 50 de la Constitution azerbaïdjanaise et de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'Agence de développement des médias, créée par le gouvernement, a arbitrairement refusé l'enregistrement d'une quarantaine de publications et d'une vingtaine de journalistes en l'espace d'une seule année d'activité. Elle détient également les données à caractère personnel de tous ceux qui se sont inscrits ou qui le souhaitent, ce qui les expose à d'autres risques. Mme Cavalier explique que, malgré des déclarations antérieures contraires, l'Agence a rendu obligatoire l'enregistrement de tout média dans un délai de six mois, sous peine de conséquences judiciaires. Elle évoque ensuite le cas de Polad Aslanov, qui menait une enquête journalistique sur les services de sécurité de l'État lorsqu'il a été arrêté et condamné à 16 ans de prison pour « haute trahison ». Il souffre physiquement et psychologiquement dans sa cellule et ne reçoit pas l'aide médicale dont il a besoin. Mme Cavalier note qu'en 20 ans, aucun fonctionnaire ou agent de police n'a été sanctionné pour avoir frappé ou insulté des journalistes. Elle attire l'attention sur le cas de Mahammad Mirzali, qui montre que la persécution se poursuit même lorsque les journalistes quittent l'Azerbaïdjan, car leurs familles peuvent subir des agressions ou des tentatives de meurtre. Ce journaliste a été ouvertement menacé à la télévision nationale azérie, propriété de la famille Aliiev. Reporters sans frontières a toutes les raisons de penser que les tentatives d'assassinat contre M. Mirzali ont été commanditées au plus haut niveau de l'État. Des journalistes étrangers établis à l'étranger sont également pris pour cible, comme cela a été le cas de Rasmus Canback lors de son reportage sur le Haut-Karabakh. Enfin, Mme Cavalier demande la libération de Polad Aslanov et l'ouverture de l'accès des médias internationaux à l'Azerbaïdjan, et elle invite l'État azerbaïdjanais à procéder à une révision complète de sa loi sur les médias, en privilégiant plutôt l'autorégulation des médias. En raison de l'incapacité persistante de l'Azerbaïdjan à adhérer aux valeurs et normes fondamentales de l'Organisation relatives à l'État de droit et aux droits fondamentaux, et ce malgré les alertes nombreuses et répétées des experts sur le sujet depuis deux décennies, notamment de nombreux arrêts non exécutés de la Cour européenne des droits de l'homme, Mme Cavalier, au nom de Reporters sans frontières, demande à l'Assemblée et aux États membres de condamner fermement la poursuite de la répression et de l'intimidation des journalistes et des travailleurs des médias en Azerbaïdjan ; de suspendre la délégation nationale de l'Azerbaïdjan à l'Assemblée et de la priver de son droit de vote. Elle propose que l'APCE recommande au Comité des Ministres l'ouverture d'une procédure de suivi en vue de remédier aux violations des droits humains dans ce pays, ce qui entraînera la suspension de la représentation de l'Azerbaïdjan ou son exclusion de l'Organisation en cas de non-exécution.

Mme Geybullayeva déclare tout d'abord que les menaces à la vie et à la sécurité des personnes visées ont lieu dans un contexte où le journalisme indépendant est systématiquement vu comme une menace. Les journalistes sont considérés comme des cibles et sont réduits au silence en toute impunité. Elle souligne que si son travail de journaliste ne consiste pas à s'adresser à l'Assemblée et à plaider en faveur des droits humains, c'est néanmoins ce qu'elle doit faire pour montrer qu'un État membre peut prétendre s'engager en faveur de la démocratie et de l'État de droit, tout en faisant taire les médias. Mme Geybullayeva évoque son expérience et explique qu'elle a elle-même été prise pour cible et humiliée ; sa réputation a été ternie, même lorsqu'elle exerçait son métier de journaliste à l'étranger. Elle attire l'attention sur le cas du blogueur Mahammad Mirzali qui est un exemple de la façon dont les familles sont également persécutées en Azerbaïdjan. Elle ajoute que sa sœur a été menacée par l'intermédiaire de ce que son organisation pense être des chaînes Telegram parrainées par le gouvernement, et que des images intimes ont été publiées, ce qui équivaut à une condamnation à mort dans la société azérie. Elle évoque également le cas d'Aytan Mammadova, qui a été suivie jusqu'à chez elle et agressée dans un ascenseur, un couteau sous la gorge. Elle note que l'auteur de l'agression est toujours en liberté car les procédures policières et judiciaires azerbaïdjanaises ne progressent pas. Les éventuelles avancées, qui sont rares, sont dues à la pression internationale. Elle cite l'exemple d'Avaz Hafizli, un journaliste LGBTI qui a été brutalement assassiné par un parent. Si la communauté internationale n'avait pas prêté attention à cette affaire, il est très probable que l'auteur aurait été condamné à une peine moins lourde ou acquitté. Elle mentionne ensuite le Plan d'action pour

l'Azerbaïdjan 2022-2025, qui fait état d'évolutions positives en matière d'égalité de genre, de renforcement des capacités judiciaires et de gestion des tribunaux, de promotion de la liberté des médias, d'amélioration de la gestion des prisons, etc. Elle demande où sont les preuves de ces améliorations. Elle conclut en évoquant la possibilité que son nom puisse prochainement figurer sur la liste des journalistes assassinés. Elle demande à la commission si ce qu'elle déclare aura une quelconque influence sur la manière dont le Conseil travaillera avec l'Azerbaïdjan.

M. Hasanli commence son intervention en racontant son histoire : en 2017, il a été arrêté après s'être rendu à l'hôpital et il a été « condamné » à un an de service militaire au Karabakh malgré les problèmes de santé qui y faisaient obstacle. Il estime que son incorporation est due au fait qu'il est militant et journaliste. Au cours de son service militaire et après son retour, AbzasMedia (dont il avait été le rédacteur en chef) a subi des cyberattaques, plusieurs interruptions de son site internet et son domaine a été interdit. Il explique que trois autres défenseurs des droits humains et journalistes se sont vu infliger des peines similaires aux siennes, et que les institutions de l'État filment la vie privée des journalistes au moyen de caméras cachées et de dispositifs d'écoute. Elles discréditent ensuite les journalistes, et les militants politiques et sociaux en diffusant leur vie privée à la télévision et sur les médias sociaux. Cela a été le cas de Jamil Hasanli, président du principal parti d'opposition, le Conseil national des forces démocratiques, et de sa famille. Les images intimes de sa fille et de son petit ami ont été diffusées en ligne ; elles avaient été filmées à leur insu par les autorités au moyen d'une caméra que la famille a découvert près du téléviseur. La carrière d'Azer Ahmadov, rédacteur en chef du journal Azadlig, journal d'opposition, a pris fin à la suite de la diffusion d'une vidéo personnelle à la télévision pro-gouvernementale aux heures de grande écoute. M. Hasanli note que l'inviolabilité de la vie privée est protégée par la Constitution de l'Azerbaïdjan, mais que personne n'a été traduit en justice pour ces affaires, ni sanctionné pour les actes commis. Les services répressifs ont refusé d'engager des poursuites pénales liées à ces incidents. Un dispositif d'écoute a été découvert dans le bureau du militant emprisonné Bakhtiyar Hajiyev. En 2021, les révélations de l'OCCRP selon lesquelles les téléphones de plus de 1 000 personnes en Azerbaïdjan avaient été piratés par le logiciel « Pegasus » ont suscité de grandes inquiétudes dans tous les milieux sociaux et politiques. Les activités de ce militant et celles de l'actuel rédacteur en chef d'AbzasMedia avaient été surveillées par « Pegasus ». La persécution ne s'arrête pas là. A l'occasion de certaines manifestations, la police a arrêté et passé à tabac des militants dans les commissariats afin de s'emparer de leurs téléphones et de faire circuler leurs images personnelles sur des chaînes Telegram. Il est également courant que le gouvernement place des caméras de surveillance et déploie des médias soutenus par l'État dans les zones où des rassemblements sont organisés, afin d'obtenir des images des personnes qui y prennent part. Les manifestants ne sont pas autorisés à porter des lunettes ni à se couvrir le visage, afin qu'ils puissent être identifiés. Après les avoir identifiés, les policiers peuvent les convoquer au poste de police et les menacer de s'en prendre à leur famille s'ils participent à nouveau à des rassemblements. Nargiz Absalamova, journaliste pour AbzasMedia, ainsi que de militants, ont été victimes de violences physiques et psychologiques dans un poste de police de Bakou. Les tribunaux et les forces de l'ordre n'ont rien fait à ce sujet. Les policiers du commissariat de police étaient bien protégés. Le militant Bakhtiyar Hajiyev a annoncé qu'il était surveillé avant d'être enlevé et menacé. Il est maintenant en prison, sa correspondance personnelle et ses images ont été diffusées et une campagne de désinformation a été lancée contre lui. La loi sur les médias de février 2022 permet au gouvernement d'intervenir dans les politiques éditoriales des organisations de médias. Elle fixe des normes strictes pour l'enregistrement des journalistes. Or sans accréditation, l'accès aux conférences de presse et aux événements officiels est impossible. M. Hasanli encourage la commission à se familiariser avec la nouvelle loi sur les médias et à soutenir les journalistes en Azerbaïdjan. Il rappelle que les journalistes indépendants ne cesseront jamais de réaliser des reportages impartiaux, quel qu'en soit le prix.

Le **président** de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme ouvre une discussion.

M. Schennach, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias indiquait qu'il a été corapporteur pour l'Azerbaïdjan de la commission de suivi et confirme la véracité des propos de Mme Cavalier. Il s'est rendu dans une prison pour femmes en Azerbaïdjan, où il a rencontré une journaliste emprisonnée pendant huit ans pour avoir publié les « Panama papers ». Il a également rencontré le président Aliiev pour plaider la cause d'un journaliste torturé, affirmant qu'il était sous sa « protection personnelle ». Le journaliste a été emprisonné pendant deux ans et M. Schennach lui a rendu visite en détention. Il a également indiqué aux autorités azerbaïdjanaises que si le directeur du seul média encore indépendant, l'agence Turan, n'était pas libéré d'ici le retour des corapporteurs dans le pays, ils n'auraient aucune autre activité en dehors de ce sujet. Il a été libéré et

ils ont également réussi à parler aux journalistes de l'organe de presse. Ces prises de position sont importantes pour montrer que l'Europe soutient fermement les médias indépendants en Azerbaïdjan. M. Schennach indique que, parallèlement à la loi sur les médias, la « loi sur les ONG » fonctionne de manière similaire et permet aux organismes gouvernementaux de déterminer les ONG de défense des droits humains et celles qui ne le sont pas. Il souligne également que la prise illégale de photos privées de femmes journalistes est totalement inacceptable, et déclare qu'il a rencontré la journaliste Khadija Ismailova qui a subi de tels abus. La violence s'est intensifiée pendant la pandémie et la situation empire à chaque guerre. Il se réjouit de mettre ses sept années d'expérience au service de la préparation du rapport de Mme Bardell. Il fait enfin remarquer que tout ce qu'il a pu accomplir est dû au fait que le Conseil de l'Europe a travaillé avec des collègues azerbaïdjanais et à ses discussions avec le Président. Bien sûr, la situation des médias en Azerbaïdjan était particulièrement épouvantable, mais le processus de surveillance ne doit pas être interrompu, car c'est ainsi que certains résultats ont été obtenus, notamment la libération d'Ilgar Mammadov.

M. Efstathiou indiquait qu'il s'est rendu en Azerbaïdjan et s'est entretenu avec de nombreux défenseurs des droits humains. Il pensait que le problème de l'Azerbaïdjan était le climat d'impunité qui règne dans le pays. L'article 46, paragraphe 4, de la Convention européenne des droits de l'homme pourrait être utile. L'impunité doit cesser et il était grand temps de ne plus se contenter de manifester verbalement sa solidarité, mais de prendre des mesures concrètes contre le gouvernement azerbaïdjanais alors que le peuple souffre.

M. Gadirli a fait observer que le dialogue peut déboucher sur des résultats positifs et cite les cas de Khadija Ismailova ou d'Ilgar Mammadov. En sa qualité de membre de l'opposition au sein de la délégation azerbaïdjanaise, il est hostile à la suspension des droits de vote de l'Azerbaïdjan, car elle pénaliserait également l'opposition. Il note que l'APCE offre à l'opposition azerbaïdjanaise un moyen de se faire entendre au Conseil de l'Europe. Il admet que la situation des médias s'est aggravée et fait remarquer qu'il avait voté contre la loi sur les médias au parlement et que cette loi n'était pas compatible avec les obligations internationales de l'Azerbaïdjan en matière de droits humains ni avec la Constitution. La Commission de Venise a également rendu un avis négatif sur cette loi. M. Gadirli a voté contre la nouvelle loi sur les partis politiques, qui a fait l'objet d'un avis de la Commission de Venise. Il est important de travailler ensemble.

M. Jensen, rapporteur général sur la liberté des médias la sécurité des journalistes, a eu de la difficulté à entendre parler de la situation. Il a noté que l'Azerbaïdjan est l'un des pires pays d'Europe pour la liberté des médias et les attaques contre les journalistes. En 2021, 250 agressions ont été enregistrées. Son rapport « Garantir la liberté des médias et la sécurité des journalistes: une obligation des États membres » (en préparation), présentera la situation de l'Azerbaïdjan et soulignera la nécessité d'exercer la pression la plus forte possible sur le gouvernement, par le biais des travaux de l'Assemblée et du Comité des Ministres, qui a abordé cette question dans son Plan d'action 2022-2025 sur l'Azerbaïdjan.

M. Lacroix se disait consterné par ce qu'il a lu et irrité par ce qu'il a entendu dire par les experts. Il note que le maintien d'un membre au sein du Conseil de l'Europe permet d'effectuer des visites et d'engager un dialogue, mais que celui-ci doit avoir lieu entre partenaires de bonne foi. Si un député ne fait rien pour améliorer la situation, on ne peut plus parler de dialogue. Il note la situation épouvantable de la communauté LGBTI dans le Caucase du Sud et souligne que le dialogue avec l'Azerbaïdjan au sujet de ce rapport a été épouvantable. Il constate que les éléments nécessaires à l'engagement de poursuites contre les auteurs de « crimes de haine » contre les personnes LGBTI font défaut en Azerbaïdjan, et cite à cet égard l'assassinat d'Afaz Hafizli. Il se demande ce que l'Assemblée compte faire face à cette situation. Combien d'affaires ont débouché sur des droits supplémentaires et des victoires en Azerbaïdjan grâce à l'action du Conseil de l'Europe ? Il s'interroge sur la crédibilité de l'Organisation, car la sous-commission des droits de l'homme est présidée par M. Jafarov, et propose que l'Organisation se pose ces questions.

M. Liddell-Grainger indique, en qualité de corapporteur sur l'Azerbaïdjan, qu'il se rendra en juin dans le pays et prévoit la présentation du rapport d'ici la fin de l'année.

Mme Cavalier rappelle que l'Azerbaïdjan a été condamné 263 fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de la Convention, dont 18 fois pour violation de la liberté d'expression depuis sa ratification en 2002, ainsi que pour non-exécution des arrêts de la Cour.

Mme Geybullayeva se dit déçue que le dialogue diplomatique n'ait pas permis de réaliser d'importantes améliorations des droits humains et se demande s'il convient d'insister dans cette voie, alors qu'une surveillance continue doit être exercée pour obtenir certaines avancées. Elle se demande également comment un État membre dont la prison est qualifiée « d'enfer sur terre » peut encore faire partie de l'Organisation.

M. Fassino note qu'un journaliste italien a été tué par les troupes russes le 26 avril, ce qui montre à quel point les conditions de travail des journalistes sont dangereuses. Nous devons soutenir les journalistes qui nous permettent de savoir ce qui se passe dans les pays en guerre ou les dictatures, comme l'Azerbaïdjan. La liberté d'expression et d'opinion est l'un des piliers de la démocratie et un pays où elle n'est pas respectée ne saurait être un pays démocratique. Le Conseil de l'Europe doit être très vigilant, afin de ne pas voir apparaître un nouveau type de régime politique, celui des « démocraties illibérales », comme celui de Poutine, qui est une sorte de démocratie « contrôlée » qui essaie de passer pour démocratique mais qui est en fait « illibérale » compte tenu du système autocratique qui le caractérise. Les explications avancées lors de l'audition conduisent à penser que c'est le cas en Azerbaïdjan aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe doit continuer, aux côtés des médias et des ONG, à affirmer la valeur de la démocratie et des droits humains. Pour des pays comme l'Azerbaïdjan, il y a un choix à faire : soit les isoler et les expulser, soit continuer à discuter avec eux. Le terme « dialogue » étant peut-être trop positif, il vaut sans doute mieux parler d'« échange », d'autant que nous devons continuer à dialoguer avec l'interlocuteur. Quant à l'expulsion, elle nous prive de tout moyen d'exercer une influence. Nous devons cependant continuer à soutenir les journalistes dans notre combat pour le progrès.

Mme Kravchuk conclut que la liberté d'expression et des médias ne peut être tenue pour acquise.